

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 14 Avril 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Quatorze Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 06 Avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Création d'un marché au quartier de la Plaine et approbation de son règlement intérieur.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Alain FAGGIANI à Elisabeth TABERNER, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Ange LARI à Ange-François LEANDRI, Myriam PUTHOD-HONORE à Jean-Baptiste OLLANDINI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu les articles L.2224-18, L.2224-19, L.2212-2 3° et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation en date du 06 mars 2023 de : la Fédération Nationale des Marchés de France, de la Chambre d'Agriculture de Corse du Sud, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, de la Chambre des Métiers, de la Prud'homie des Pêcheurs d'Ajaccio.

Considérant l'avis favorable de la Prud'homie des Pêcheurs d'Ajaccio en date du 14 mars 2023.

Considérant l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de Corse du Sud en date du 16 mars 2023.

Considérant l'avis favorable de la Fédération Nationale des Marchés de France en date du 20 mars 2023.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est opportun, afin de redynamiser l'offre en Commerce Alimentaire Spécialisé au quartier de la Plaine, de créer un marché communal Halle et marché et de plein air.

Il indique que ce marché sera réservé aux commerçants non sédentaires, trois fois par semaine : les mercredis, vendredis et dimanches matins.

Il expose que les commerçants non sédentaires (abonnés ou occasionnels etc...) pourront s'installer sous le nouveau marché couvert ou en plein air en application du règlement intérieur.

Considérant qu'il y a dès lors nécessité d'adopter un règlement intérieur en organisant la gestion et l'organisation,

Vu l'avis favorable de la Commission compétente en date du 11 avril 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'un marché communal Halle et marché et de plein air quartier de la Plaine accueillant des commerces alimentaires spécialisés réservés à des commerçants non sédentaires.
- APPROUVE le règlement intérieur de ce marché ci-annexé.
- AUTORISE le Maire à établir tous les actes nécessaires à la gestion et à l'organisation du marché.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 18.04.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 19.04.2023

Fait à PROPRIANO, le 14 avril 2023

Le Maire


Paul-Marie BARTOLI



La Secrétaire de séance


Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230414-2023-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 18/04/2023